AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frank Beck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 57,821—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Alexander Maxwell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
5mai—6 10 15 Greffier.

Succession de Henry Stork.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No59,041—Division D—Attendu que Matt. H. Stork a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif de cette succession, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Frank Zerpel, avocat. Greffier.
6 avril—6 10 15

Succession de Mme Rosa Demuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,268—Division C—Attendu que Frank Demuth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosa Demuth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier
Edgar M. Cahn, avocat. 4mai—4 8 13

Succession de Joseph Klein et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,221 Division D—Attendu que Louis Klein a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Klein et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
3mai—3 7 12 Greffier.

Succession de John W. Funston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 58,561—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Michel Heyman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Edgar M. Cahn, avocat.
27 avril—27—mai 1 6

Succession de Henry Wellmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,836—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmine Wellmann, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
28 av—28—mai 2 7 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 59,045—Mme J. J. Bland et als. vs Mme M. E. Edwards. Cette affaire a été jugée ce jour-ci. Presents: W. S. Parkerson Esq pour la plaignante. Ivy G. Kittredge Esq. pour la défenderesse. Quand, après avoir entendu l'évidence des avocats pour les deux parties, la loi et l'évidence étant en faveur de la pétitionnaire. Il est ordonné, adjugé et décrété que la défenderesse Mme Mary E. Edwards soit interdite. Jugement rendu le 26 avril 1899. Jugement signé le 1er mai 1899. Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
4 mai —

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Frank H. Pope vs Louisiana Printing and Publishing Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,100—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John W. Watson receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
26 avril—26 30—5 mai Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 59,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B Charles J. Gitz vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles J. Gitz soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire public, à son bureau No 916 Hennen Building, coin des rues Commune et Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI 4me jour de mai 1899, à 11 heures A. M., afin de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nonvelle-Orléans. 17 avril 1899.
(Signé) FRED. D. KING, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—19 25—mai 3 4

Mme Margaret Kenney vs Layman, Kenney et Boze, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,337—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par L. M. Layman, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
25 avril—25 29 - mai 4

Succession de Charles Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 33,683 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Babet, veuve de Charles Hahn, maintenant femme de Peter Cooney, tutrice naturelle des mineurs Hahn, et dudit Peter Cooney, co tuteur desdits mineurs, Hahn, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN.
Greffier.
2 mai—2 6 11

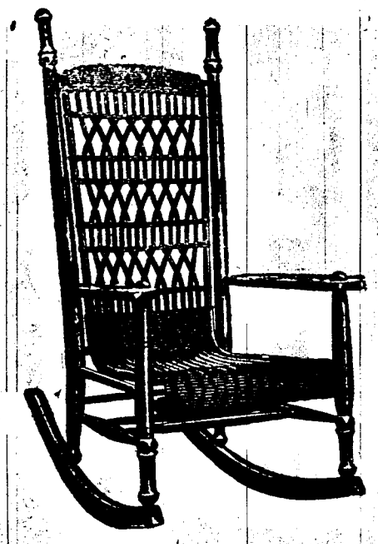

Cette élégante Berceuse faite par le fameux Heywood & Wakefield Co. du plus beau rotin pour

$1.50.

W. G. TEBAULT,
217 Rue Royale.

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

—l'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire

—devraient nous faire servir chez eux et à leurs bureaux de la fameuse eau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif.

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.....

Prix 8 Sous par Gallon.

Service au haut de la ville—Lundi, Mercredi et Vendredi.
Service au bas de la ville—Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO
609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

27 sept 1-F

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN BON COTTAGE SIMPLE

No 532 rue Galvez,

Entre les rues Perdido et Gravier
—ET—
UN JOLI LOT POUR BATIR
Enc. des rues Perdido et Galvez.

Succession de Mme Mary Doyle, Veuve de Robert Gardner.

No 57,900—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger. Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 30 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, division C, signé le 24 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante propriété décrite, à savoir:

1° Le bon cottage simple No 532 rue Galvez, entre les rues Perdido et Gravier, ilet rue Johnson, dans le Premier District de cette ville, retiré de la banquette, contenant 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc. La cour est en partie pavée. Le lot de terre est désigné par le No 11 de l'ilet 25, et mesure 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez sur 132 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout en mesure anglaise, en conformité avec un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 19 avril 1834, déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, et comme il est aussi démontré sur un devis fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, le 17 avril 1899. Une modeste demeure dans un bon voisinage ou un bon placement.

2° Le beau lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Galvez, Miro et Gravier désigné par le No 1 et formant l'encoignure des rues Perdido et Galvez et mesurant 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Galvez, et entre lignes parallèles.

Le lot est entouré d'une barrière, dans un bon voisinage et est certain d'augmenter de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1899 en plus et au-dessus le montant de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 av—27 30—mai 7 14 21 28 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet—En vertu de et conformément à un décret de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 11 avril 1899 et signé le 17 avril 1899 dans l'affaire de Mme Estelle Pourcean et al vs André Burthe et al pour partage, No 58,181 du docket de ladite Cour. Moi David Danziger, un encanteur dûment licencié en cette ville, je vendrai MARDI, le 9 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune en cette ville: La réclamation contre le gouvernement des Etats-Unis pour l'émission de certificats suprêmes de neuf cent soixante-neuf 29/100 d'acres de terre en vertu d'un jugement rendu par la Cour de District des Etats-Unis pour le District Nord de la Floride dans l'affaire intitulée Joseph Wilkins, shérif, etc et al vs les Etats-Unis, rendu le 6 juin 1891, décrétant l'émission des dites inscriptions et certificats aux personnes ci-dessus nommées au dit partage.

Termes et conditions — Comptant sur les lieux, au moment même de l'adjudication.
25 avril—25 26 30—mai 7 à date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion d'acquérir une grande et magnifique

RESIDENCE

Sur l'avenue St-Charles, entre les rues Pine et Lowerline,
(La rue à l'arrière étant la rue Carrollton)

Dans un des plus beaux voisinages, près du

PARC AUDUBON.

Les terrains mesurant 121 pieds de face à l'avenue St-Charles, 120 pieds sur la rue Carrollton et 582 pieds 10 pouces sur la rue Pine (plus ou moins).

—DANS L'AFFAIRE DE—
James Jackson vs Lewis Metesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,069—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix-neuf lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 65, borné par l'avenue St. Charles, les rues Pine, Lowerline et Carrollton; lesdits lots sont contigus comme suit, à savoir:—Les lots de un à quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un forme l'encoignure des rues Carrollton et Pine. Les lots cinq à quinze inclusivement ont chacun trente pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les lots de seize à dix-neuf inclusivement ont chacun trente pieds dix pouces et demi de face à l'avenue St-Charles, trente pieds de largeur dans le fond sur la profondeur suivante: le lot 16, cent trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Pine sur cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17, cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 16 et cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18, cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 17, et cent quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 19; et le lot No 19, cent quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 18, et cent quarante-cinq pieds six pouces sur l'autre côté vers la rue Lowerline.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans
John T. Whitaker, avocat pour le plaignant
5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

PARDEVANT MOI SOUSSIGNÉ ONT comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que:

Elles forment par la présente une corporation limitée pour le terme de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile en cette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de frêt générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dollars divisé en deux cent cinquante actions de cent dollars chacune payables au comptant au prix souscrit et la compagnie pourra commencer ses affaires lorsque les premiers cinq mille dollars du fonds capital seront souscrits. Les affaires seront conduites par un bureau de direction qui sera élu le premier lundi du mois d'avril de chaque année. Les assignations seront servies au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM. Alcée J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétents le 4 avril 1899.

Signé: Wm Railey et autres. A. J. Villeré. Henry Lusk. Omer Villeré, notaire.
11 avril—11 15 22 29—mai 10

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

Annonce Judiciaire—Vente en partage, Mardi le 6 juin—Encoignure Remparts et Piété. Cottage double en bois, couvert en ardoises.

PAR LOUIS A RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—MARDI, le 6 juin, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, (des Encanteurs) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, de même en vertu d'un ordre signé et portant la date du 25 mars 1898, approuvant et homologuant les procédures d'un conseil de famille, tenu pardevant F. D. Chaffonnet, notaire le 17ème jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée, succession de Mme Marguerite Par, épouse décédée de John Hemel, No 53,960 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, Piété, St-Claude et Louisa, lequel lot formant l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, en un crédit d'un an en d'un et deux ans à son option devant être démontré par autant d'égaux ou inégaux billets à recevoir dudit acquéreur qui pourront plaire aux parties à ce procès en partage, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, devant être garantis avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigibles dudit acquéreur, en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement de cela, par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquelles doivent être conservées assurées contre le feu pour la valeur entière des améliorations qui s'y trouvent jusqu'au paiement entier desdits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé aux vendeurs jusqu'au montant de leurs billets non payés; que 10 pour cent du prix de l'adjudication soit déposé par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication les taxes de l'année courante 1899 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 7

MARDI, 30 MAI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix du Deuxième District. Résidence double en bois, avec bâtisse à deux étages dans le fond. Nos 813 et 815 rue Villeré; résidences doubles, en bois et en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Ste Anne et Villeré.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 30 mai, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne en vertu de et en obéissance à un ordre issu et signé le 24 avril 1899, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée, succession de Justin Lacarse et Philippine Bajan, sa femme, No 56,435 du docket de la susdite cour, à l'enchère publique, il sera vendu: Nos 813 et 815 rue Nord Villeré—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le Faubourg Tremé, désigné par le No Quatre de l'ilet borné par les rues Villeré, Ste Anne, Dumaine et Robertson, selon le plan fait par Surgi, daté le 16 mars 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors un notaire en cette ville; ledit lot de terre ayant (47) quarante-sept pieds (1) un pouce et (5) cinq lignes de face sur ladite rue Villeré, sur (127) cent vingt-sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence double à un étage et en une résidence double à deux étages. Celle à un étage contenant quelques six chambres, deux cabinets, caves, galeries dans le fond, etc., et la bâtisse à deux étage contenant quelques quatre chambres, deux cabinets, galeries, etc., les allées sont larges, grande cour, citernes et hydrants de chaque côté, puits, hangares, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le lot No Un, ilet borné par les rues Villeré, Dumaine, Ste Anne et Marais sur un plan fait par J. V. Deponilly, daté le 27 novembre 1847, et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire en cette ville, sous le No 6 du livre de plans marqué L. Le dit lot de terre mesurant en mesure américaine (29) vingt-neuf pieds de face à la rue Ste-Anne sur (97) quatre-vingt dix sept pieds (10) dix pouces de profondeur et façade à la rue Villeré.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage et mansarde, contenant quelques quatre chambres, deux cabinets, galerie, etc. Dans le fond, sur les mêmes lieux et faisant face à la rue Villeré, les améliorations consistent en une résidence double en briques à deux étages, contenant quelques huit chambres, galeries, etc., citernes, cour pavée, etc.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de temps, pour des billets garantis par lien de vendeur et privilège, portant huit pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de dix pour cent du prix de l'acquéreur devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les taxes pour l'année 1899 devant être assumées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Michel V. Déjan notaire, aux frais des acquéreurs.
C. J. Laresche et F. C. Zacharie, avocats pour l'exécutrice.
29 avril—29 30—mai 6

MARDI, 30 MAI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Jolie résidence double en bois couverte en ardoises, Nos 2220 et 2222, Rue Robertson entre les Champs-Elysées et la Rue Marigny.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, MARDI, le 30e jour de mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près de la rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre issu et signé le 26 avril 1899 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Succession de John Newman, No 58,284 du docket de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal No 617 borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Robertson et Villeré, désigné par la lettre D. sur le devis annexé à un acte pardevant O. Drouett, notaire, le 9 décembre 1891, et mesurant trente pieds et quatre et un demi pouce de face à la rue Robertson sur cent dix-neuf pieds et 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois couverte en ardoises avec quelques cinq chambres de chaque côté, avec hangar fermé, citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1899 en plus et au-dessus de son enchère et de faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Emile J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice. 29 av—29 30—mai 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles J. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,077—Division E—Attendu que Mme Evelina Dillon, veuve de feu Charles J. Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles J. Dillon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.
Benjamin Ory, avocat de la succession.
28avril—28—mai 2 7

TAUGHT HER A LESSON.

A Selfish Young Woman Who Was Not Content with One Seat for One Fare.

When a newspaper man boarded a Madison street cable car the other day, says the Chicago Times-Herald, he saw five men standing and glaring at the only vacant seat—vacant in the sense that its only occupant consisted of several small packages deposited there by a young woman next to the heater, who was reading a novel in ostentatiously serene indifference to her monopoly. The newspaper man took in the situation at a glance and, touching on the knee a man who sat next to the packages, said, with a covert wink:

"I beg pardon, do these packages belong to you?"

Before the man sitting had finished his expected disclaimer of ownership the young woman snatched up the packages and placed them on her lap with the air of a greatly aggrieved person. The scribe calmly sat down and, glancing across the aisle, saw three smiling ladies, one of whom, a prominent member of a West side woman's club, he happened to know. She bowed to him and, leaning forward, he made this response in perfectly audible tones:

"Mrs. ——, I wish you would do me a favor. At the next meeting of your club read a paper giving the unpopular side of the widely discussed topic: 'Why are not men more polite to women in public conveyances?' If you do I will guarantee to have it published."

The laughter that followed had for its sequence the departure of the owner of the packages at the second corner.

FREE LUNCH CHURCH.

In a London Chapel Cold Collation Served to All Those Who Attend.

With respect to religious services it has often been said that "Fools who came to scoff remained to pray," but a new and more polite version of the line, says the London Telegraph, has been furnished by Lincoln's inn, under whose auspices "those who came to pray remained to lunch."

Interesting as is the chapel of the inn, good as is the music, excellent as is the sermon, hitherto the services have been but poorly attended. The benchers seem anxious to remedy this state of things, so they have made a regulation which will doubtless be much appreciated, reminding men of their college days and college breakfasts. It is now open to every member of the inn, in inviting a friend to attend chapel, to accompany his invitation with an offer of hospitality, and after the service it will be permissible for him to entertain his guest at a cold luncheon, which will be served in the hall at one o'clock.

It was rather unfortunate that the inauguration of this regulation should have taken place in such unpleasant weather, but it may easily be foretold that in the spring and summer the gardens after service will be resplendent with well-dressed ladies who have honored aspirants to the woolsack by accepting invitations to "chapel and lunch."

CELESTIAL LINGUISTS.

The Remarkable English Displayed in Two Chinese Laundry Advertisements.

On upper Third avenue, Brooklyn, two slant-eyed Celestials have opened laundries within a few doors of each other, and are engaged in a fierce business rivalry. So close is the competition between the Chinamen that each is driven to rather startling efforts in the way of advertising with the purpose in view of distancing his rival. One day recently, says the New York Times, the following inspiration, set forth in sprawling black letters on a huge white canvas, appeared outside the door of one of the rival laundries:

"Ef you are lookin' four a clean shirtt we are it."

Noticing the crowd which his rival's announcement had attracted about the latter's door, and not understanding wherein lay the force of the attraction, the second laundryman consulted with an Italian cobbler next door, for whose knowledge of English he entertained the most profound respect. The result was that the following counter proclamation soon made its appearance in the window of the rival laundry:

"Dirty shirt heere nott if do one ten dolers each give."

That section of South Brooklyn is losing sleep these nights puzzling over this second sign.

Sold His Pension to the Government.

The duke of Norfolk has just commuted a pension which has a curious history. It goes as far back as Flodden Field, where his ancestor, the earl of Surrey, commanded, and was awarded a perpetual pension of $200 a year for his victorious soldiership. The money has been paid annually, century in and century out, ever since, and now the duke has let the country off for $4,000 down.

How Temperature Affects Ivory.

Ivory billiard balls, freshly turned, have to be treated very carefully, as a sudden change in temperature may cause them to crack. To prevent this they require to be placed for at least three months in a warm room in order to shrink them gradually and dry true before they are finished and polished.

The Telegraph in Ireland.

Ireland's telegraph department recently proved that it could manage Gaelic by taking the speeches delivered at an Irish festival at Letterkenny, county Donegal, in the native tongue and receiving them at Dublin so that they could be printed in Gaelic characters in the Freeman's Journal.

THE GAMBLER WINS ALWAYS.

An Ingenious Electrical Device for Winning at Dice Revealed by an Odd Table.

Among the battered flotsam and jetsam that has accumulated in a second-hand store in New Orleans, says the Times-Democrat, is a shabby round table with a curious secret, and no doubt a still more curious history. The top was once covered with green billiard cloth, which is worn to tatters and discloses a steel plate set in the center and perhaps ten inches square. The whole top is loose and can be removed, revealing an interior space containing a horseshoe magnet wound with a wire and connected with an armature, very much like that of an ordinary telegraph instrument. A close examination shows an insulated wire running down one of the legs to a small knob or button, protruding on the outside. When the top is in place the steel plate rests directly over the magnet.

This strange device is explained clearly enough by its present owner. "It is a dice table," he said, "on which a lot of money has been won. When it was in order there was a good-sized battery inside connected with the magnet. When the knob on the leg was pressed the current was turned on, and that made the steel plate magnetic. The dice they used with it had small metal disks on one face, and as long as the current was on they naturally fell that side down. When the knob was released they would fall any way they chanced to come, so all that was necessary for the operator to do was to keep his knee on the button and he could absolutely control his play."

THE GERM HUNTERS.

Homes and Factories Rendered Safer from Disease by Their Efforts.

It is a recognized fact that the researches of M. Pasteur have saved many millions of francs to the French people by showing them how to guard against the pests of their herds, fields and vineyards, besides reducing to a remarkable extent the mortality in their hospitals, and both the medical practice and the hygienic habits of all civilized nations are sharing these benefits, says Youth's Companion.

The courses of biology in our colleges now include some knowledge of bacteriology, and there are special provisions for students who wish to follow up this fruitful branch in the laboratories. Happily for all the people, the results of such inquiries become a part of common knowledge, even while the processes are still among the mysteries of science.

Thousands of homes and factories are safer from disease-producing germs because of the spread of a kind of knowledge which is quite superficial. The farmer sprinkles paris green over his potato vines; the housekeeper buys of the druggist a bottle of carbolic acid, or some better disinfectant; the nurse, under the oversight of the physician, treats the diphtheritic patient with antitoxin; and in each case they only need to understand that these substances destroy parasitic life. Perhaps the few wise ones, who know at what cost the fruits of science and art are brought within common reach, may have their own quiet chuckle at the complacent claim of "popular intelligence."

EXCESSIVE POLITENESS

Trait of Dresden People Which Sometimes Makes Them Appear Ridiculous.

The people of Dresden are very polite, so over-polite that they not infrequently bring down ridicule upon themselves. It used to be told in that city that a stranger was one day crossing the great bridge that spans the Elbe, and asked a native to direct him to a certain church which he wished to find.

"Really, my dear sir," said the Dresdener, bowing low, "I grieve greatly to say it, but I cannot tell you."

The stranger passed on, a little surprised at this voluble answer to a simple question. He had proceeded but a short distance when he heard hurried footsteps behind him, and, turning round, saw the same man running to catch up with him.

In a moment his pursuer was by his side, his breath nearly gone, but enough left to say, hurriedly: "My dear sir, you asked me how you could find the church, and it pained me to have to say that I did not know. Just now I met my brother, but I grieve to say that he did not know either."

Climate of Santiago Province.

Joseph E. Chamberlain, of the Boston Transcript, who went through the Santiago campaign, writes: "It can truly be said for the 'deadly Cuban climate,' which we made deadly by the way we lived in it, that all troubles of the respiratory organs—asthmas, catarrhs, colds, bronchitises, and that sort of thing—disappeared into the thin, sweet, sea-swept air of the Santiago mountain province as soon as we got there. There were some of us who felt as if we had never breathed a perfectly free breath before we climbed those green hills, as yet unpolluted by war. I wonder where else men who had been for years taking colds at the slightest provocation could have slept one cold night after another on damp ground and in clothes and boots saturated by rainstorms and by the fording of rivers, and never have taken cold at all? As to malaria, I think it is capable of proof that there is more of it in eastern Massachusetts than there is in Santiago province."

Deserted Capitals in India.

A remarkable feature of India is the number of deserted capitals. There are no less than three old Delhis, all close to each other and south of the present city.

THE LUCKY STONE.

A New Stone from Russia Is the Fashionable Favorite at Present.

The latest thing in mascots comes from Russia and resembles a white cat's buncle. It combines the translucency of the moon-stone with the fire of the opal, and can be graphically compared to a bit of petrified sunset. A young woman from the czar's domains has charge of an exhibit of native goods in a fashionable locality, and in the midst of a case full of enamels and icons the lucky stone shines and allures. Further down the avenue an enterprising Turk sells similar stones with protestations and assurances of all it will do for its owner, says Harper's Bazar.

The birth stone is limited in its power; for instance, the agate of June brings health and long life. Who was ever satisfied with just these two things. The last bit of mysterious potency, like its predecessor, jade, brings all the heart's desires—that is, if you wear it and believe in it constantly. In olden days talismans were considered infallible; the most precious of them all described in black letters or vellum manuscripts with the owner's blood and the devil's signature, was the small bone or jewel found in the head of toads and snakes. These reptiles were symbolical of wisdom, and their hidden treasures were sought for by those who knew of their existence. Knowledge is power, and the vague groping for truth in those dark ages has led to the present realization that the "knowing how" and "doing it" will bring more than all the lucky stones and weird mascots in the world piled together.

DUTIES OF RULE IN INDIA.

There Is Always Plenty to Keep a Viceroy's Tactful Wife Occupied.

Edward Page Gaston thus defines the new duties of Lady Curzon, the wife of the viceroy of India:

"It sometimes devolves upon the wife of the viceroy of India to give audience to a native maharajah alone, when it is her duty to advance and meet him on the threshold and duly wave him to a seat, after which her American tact prompts her to speak of the satisfaction it is to see him in her home, to inquire after the health of his family and to pay him all the usual compliments of the season. As the ladies of the viceroyalty generally make it understood that they can accept no gifts of value from their subjects, the exchange of tokens is confined to photographs.

"One of the delicate duties of the lady of the viceroyal mansion is to learn the rules of management governing the native servants, for these have their places as unalterably fixed by caste as persons in higher stations. In the bedchamber service there is not one or two brisk chambermaids to do up a room as in America, but the various items in the almost trifling work are divided among seven or eight men servants, and this is the rule throughout an Indian establishment. Lady Curzon's body servant stands or sleeps outside the door to her room constantly, and when she goes to drive alone another attendant rides in the carriage with her, and at any time would give his life for her protection."

LENT IN PARIS.

Marked Contrast Between the Liberty of the Present Day and 100 Years Ago.

Cardinal Richard allows Parisians during Lent a regimen that is not very hard. They may have meat every day except Wednesdays and Fridays, though never meat and fish at the same repast; eggs every day, except during the last three days, and the poor are authorized to use fat for their cooking. We are here very far from the extraordinary regimen that once ruled Paris in this matter. Up to the very moment of the revolution it was the prefecture of police that forced a Lenten diet on Paris, and a very rigorous one it was. The butchers' shops were closed and the police spent their 40 days in nosing round the kitchens to see if they smelled meat. It was thus, as history records, Marquis de Bauffremont had her kitchen invaded and all the succulent viands with which it was stuffed confiscated for the benefit of the Hotel Dieu, which alone had the privilege of possessing meat in Lent, and this, of course, for the purpose of dealing it out to the sick.

In His Place.

The author of "Cannon and Camera," "a war artist at the front" in Cuba, says that after the destruction of the Maine, Father Chadwick, her chaplain, could be seen going hither and thither, now on the shore and now afloat, caring for the bodies recovered from the wreck, and setting down all possible notes which might lead to their identification. Holzer, his zealous and indefatigable assistant, was among the wounded, and took his fate like a hero. When he was dying, in hospital, Capt. Sigsbee said a few cheering words to him, and held out his hand. "I can't shake hands with you, Capt. Sigsbee," said he. My hand is not in condition, sir." "Ah, my lad," said the captain, "you took the wrong ship when you chose the Maine." "No, sir! No, sir! it was the right ship. I have nothing to regret." Soon after he died.

Byron Forgotten by His Race.

The eclipse which has come over Byron's fame is strikingly illustrated by the report that of the $20,000 needed for the proposed monument at Aberdeen only $2,000 has been subscribed, and that it is probable that the project will be abandoned. In all Great Britain there is no adequate monument to the poet, who, in the opinion of his contemporaries, was the greatest English bard since Shakespeare.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS,
Esttrès répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne. $12 00; Edition hebdomadaire. $3